



# COMMUNE DE FARGES

## PROCÈS-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

### Conseil Municipal n° 17 - Séance du 05 avril 2022

Celui-ci s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 31 mars 2022, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

**Présents** : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique – BESTMANN Patrick – BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit (arrivée à 21h00) - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

**Absents excusés** : BADANO Vanessa

**Absents** : DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle – BERGES Sébastien

#### 1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : BESTMANN Patrick

Procès-verbal N° 17 : **Accepté à l'unanimité**

**2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.**

**3. Urbanisme** : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : KLARA SASU (rejet), ANSTETT Didier (x 3), SCHELL Michelle, VOS Roxanne

#### DÉLIBÉRATIONS :

- **ATC FRANCE : convention d'occupation du domaine public de la commune**: la société ORANGE souhaite implanter un relais sur la parcelle cadastrée n° ZD 223 sise lieu-dit « La Craz » appartenant à la commune de Farges, afin d'augmenter la densification de la couverture du réseau de téléphonie et d'internet mobile à très haut débit (principalement secteur Airans et Écorans). Aussi, il convient de signer une convention avec la société ATC France, entreprise spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques.

En contrepartie, la société ATC France s'engage à verser à la collectivité une redevance annuelle d'un montant de 3 500 € nets, dont le montant sera indexé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur l'indice fixe d'1%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la date d'entrée en vigueur de la convention. L'engagement est de 12 ans. **Accepté à l'unanimité**

- **Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porte par le SIEA** : Le SIEA lance un groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques pour tout type de bâtiment, soumis au décret « éco-énergie tertiaire » ou non. Le groupement est ouvert aux communes, aux EPCI, aux établissements publics et aux personnes morales de droit privé du Département de l'Ain. L'adhésion est gratuite. **Accepté à l'unanimité**

- **Adhésion à la plateforme de soutien scolaire en ligne « Prof' Express »** : Afin de favoriser l'égalité des chances pour tous, il est proposé de s'inscrire dans un dispositif de soutien scolaire en ligne via « Prof' Express ». Ce dispositif d'aide aux devoirs en ligne personnalisé, gratuit pour les familles, permettra aux élèves du CP à la Terminale de se mettre directement en relation avec des enseignants certifiés par l'Education Nationale pour les aider à la réalisation des devoirs tous les jours de 17h00 à 20h00, sauf le vendredi.

Il est destiné aux élèves domiciliés à Farges des classes élémentaires jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire.

Les matières proposées sont : Français, Mathématiques, Histoire/Géographie, Physique/Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Philosophie, Anglais. Les élèves bénéficieront de différentes ressources mises à sa disposition via un espace numérique personnalisé accessible sur ordinateur, tablette et smartphone. L'inscription s'effectue par les parents sur le portail web dédié à la Commune.

L'engagement est sur une durée de 3 ans, pour un coût annuel de 1 486 € HT soit 1 783.20 € TTC par an. Il est proposé d'ajouter l'option orientation qui augmente le coût annuel de 386 € HT soit 463.20 € TTC. **Accepté à l'unanimité**

- **Approbation du compte de gestion 2021 :**

	Fonctionnement	Investissement
<b>Total dépenses 2021</b>	910 710.28 €	778 062.63 €
<b>Total recettes 2021</b>	1 084 940.86 €	323 753.25 €
<b>Excédent de l'exercice 2021</b>	<b>174 230.58 €</b>	- <b>454 309.38 €</b>
<b>Excédent de gestion au 31-12-2020</b>	152 055.41€	491 224.51 €
<b>Excédent de gestion au 31-12-2021</b>	<b>326 285.99 €</b>	<b>36 915.13 €</b>

**Accepté à l'unanimité**

- **Approbation du compte administratif 2021** : Le compte administratif de la commune est présenté pour les mêmes montants.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Affectation du résultat 2021** : Il est proposé de reprendre l'excédent de la section de fonctionnement comme suit : 126 285,99 € au R002 en excédent de fonctionnement, et 200 000,00 € au 1068 pour affectation à la section de fonctionnement. L'excédent de 36 915,13 € est affecté en R001 de la section d'investissement.  
**Accepté à l'unanimité**

Arrivée de Mme Birgit EWERT à 21h00.

- **Vote du budget primitif 2022** : Le budget primitif, dont chaque section est équilibrée en dépenses et recettes, est présenté aux montants de : section fonctionnement : 1 177 600,00 €, et section d'investissement : 1 557 252,13 €.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Vote des taux d'imposition 2022** : Compte-tenu de la loi des finances 2020, le taux de la taxe d'habitation est actuellement figé à 10,89 %, en vue de sa suppression progressive. La taxe foncière non bâti reste inchangée à 53,55%. Concernant la taxe foncière bâti, il est proposé d'augmenter la partie communale de 2,3% pour arriver à un taux total de 23%. Après discussion, la décision est prise d'affecter cette augmentation à la rénovation énergétique des bâtiments ruraux.  
**Accepté à l'unanimité**
- **Gratification d'une stagiaire** : Il est rappelé que des lycéens peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixés par délibération. Comme en décembre 2021, le secrétariat reçoit du 21 mars 2022 au 15 avril 2022 une stagiaire, étudiante en gestion administrative au lycée de Valserhône. Cette dernière fait preuve d'assiduité dans le travail. Il est proposé de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière lui sera versée : 150 € par semaine de présence pour la période citée ci-dessus.  
**Accepté à l'unanimité**

#### **DIVERS :**

- ❖ Régie des Eaux Gessiennes : Travaux de voirie Rues Pierre Malfant et Charles Jaquinod : La Régie des Eaux a détecté une fuite importante dans la canalisation Rue Charles Jaquinod. Il convient de traiter la fuite au même moment que les travaux d'aménagement dans la rue.
- ❖ Jugement dossier Rémi FONTAINE / Commune de Farges – Parcelles n° B 1235 : Le jugement dans le dossier a été reçu le 14/03/2022 en faveur de la commune de Farges.
- ❖ Travaux du carrefour : Modification des plans d'exécution : Suite à la détection précise d'une conduite d'eau potable, les plans d'exécution doivent être changés en fonction. Les conteneurs semi-enterrés passent de l'autre côté de la route accès.
- ❖ Travaux du périscolaire : Modification des plans d'exécution : Après discussion avec le futur gestionnaire de l'espace périscolaire, les plans d'exécution sont légèrement changés. Il s'agit d'un simple changement de destination d'une pièce.

**Séance levée à 23 h 00**

**Le secrétaire de séance,  
Patrick BESTMANN**

  


**La Maire,  
Monique GRAZIOTTI**

  
